



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taux

Question écrite n° 93717

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la récupération de la TVA pour les transports de personnes à vélo. Bien qu'il existe dans notre pays quelques dispositifs pour inciter les entreprises à utiliser le vélo dans les déplacements professionnels ou trajets domicile-travail, il n'est possible de déduire la TVA que dans le cadre de transports de marchandises. Or ce mode de transport se développe très rapidement et nombre de Français effectuent des déplacements à vélo ou triporteur, surtout dans les grandes villes. Le bénéfice est évident en termes d'écologie, moins de pollutions et de difficultés de circulation, mais aussi pour la santé de tous. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement envisage d'étendre la récupération de la TVA au transport de personnes à vélo.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93717

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2016](#), page 1731

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)